



STAGE POST-PERMIS

FORMATION 7 HEURES

Les stages post-permis offrent une réduction de la période probatoire. Formation d'une journée pour une conscience accrue du risque.

Vous avez réussi votre permis de conduire. Vous partez donc avec un crédit de 6 points sur votre permis.

Sans infraction au bout d'un an votre permis se voit créditer de 2 points supplémentaires (ou 3 point en plus si vous avez suivi la conduite accompagnée).

Après 2 ans de permis sans avoir commis d'infraction retirant des points, vous êtes à nouveau crédité de 2 points supplémentaires (ou 3 point en plus si vous avez suivi la conduite accompagnée).

Dans le cas où vous êtes passé par la conduite accompagnée, vous avez atteint vos 12 points au bout de 2 ans, dans le cas contraire, il vous faudra tenir une troisième année pour atteindre les 12 points.

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

DOCUMENTS À FOURNIR

- ⇒ 1 Photocopie de la **Carte Nationale d'Identité** recto et verso, ou du passeport où sont indiquées l'identité et l'adresse, ou carte de résident ou séjour.
- ⇒ 1 **e-photos d'identité**,
- ⇒ 1 Photocopie du **permis de conduire** recto-verso.
- ⇒ 1 justificatif de domicile.

Formation le samedi de 12 h à 19 h. Une session ne peut avoir lieu que si un groupe de 6 personnes est réuni

TOTAL TTC : 145 Euros

Tarifs T.T.C. TVA 20 %, valables jusqu'au 31/12/2026

*C.F.R. Colombes Gare : 3 rue du 8 Mai 1945 – Tél 01 42 42 82 85
C.F.R. Colombes Centre: 4 rue de la Reine Henriette – Tél 01 42 42 23 32
SIRET 804 164 754 00017 – Agrément E14 092 0020 0*